

Enquête publique du lundi 15 juin au lundi 29 juin 2020 sur l'abrogation de cartes communales

Enquête publique du lundi 15 juin au lundi 29 juin 2020 à 17h30 sur l'abrogation des cartes communales des communes de La Vacherie, Le Mesnil-Jourdain, Saint-Didier-des-Bois, Saint-Cyr-la-Campagne, Vraiville, Champenard, Saint-Julien-de-la-Liègue, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul.

Publié le 18 Mai 2020

Par l'arrêté n°20A04 en date du 15 mai 2020, le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'abrogation des cartes communales des communes de La Vacherie, Le Mesnil-Jourdain, Saint-Didier-des-Bois, Saint-Cyr-la-Campagne, Vraiville, Champenard, Saint-Julien-de-la-Liègue, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul.

A cet effet, Monsieur Jacky HARENT, Retraité de la CAF, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen.

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 juin 2020 au lundi 29 juin 2020 à 17h30 inclus, soit une durée de 15 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel d'Agglomération (lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Le commissaire-enquêteur siègera à l'Hôtel d'Agglomération pour se tenir à la disposition du public et recevoir ses observations les jours et heures suivants :

- › Lundi 15 juin 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- › Lundi 22 juin 2020 de 9h00 à 12h00 ;
- › Lundi 29 juin 2020 de 14h30 à 17h30.

L'enquête publique sera close le lundi 29 juin 2020 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'abrogation des cartes communales des communes de La Vacherie, Le Mesnil-Jourdain, Saint-Didier-des-Bois, Saint-Cyr-la-Campagne, Vraiville, Champenard, Saint-Julien-de-la-Liègue, Sainte-Barbe-sur-Gaillon, Saint-Etienne-sous-Bailleul seront disponibles sur support papier à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure (1 Place Ernest Thorel, 27400 LOUVIERS) et disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Agglomération (lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

Elles seront également consultables sur un poste informatique au siège de l'Agglomération

Seine-Eure (1, place Ernest Thorel – 27400 Louviers) aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Agglomération (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30) et sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure :

<http://www.agglo-seine-eure.fr/>

Les cartes communales des communes de La Vacherie, Le Mesnil-Jourdain, Saint-Didier-des-Bois, Saint-Cyr-la-Campagne, Vraiville, Champenard, Saint-Julien-de-la-Liègue, Sainte-Barbe-sur-Gaillon et Saint-Etienne-sous-Bailleul seront également consultables en mairie de leur commune respective aux jours et heures habituels d'ouverture.

A noter

Hôtel d'Agglomération :

1 place Ernest Thorel, 27400 LOUVIERS

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mairie de La Vacherie

Route de Carcouet, 27400 La Vacherie

Ouvert le lundi de 16h00 à 19h00 et le jeudi de 16h00 à 18h00

Mairie de Le Mesnil-Jourdain

14 Rue de Cavoville, 27400 Le Mesnil-Jourdain

Ouvert le lundi de 18h30 à 20h00 et le mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie de Saint-Cyr-la-Campagne

126 rue Saint Martin la Corneille, 27370 Saint Cyr la Campagne

Ouvert le mardi de 9h00 à 12h15, le mercredi de 14h30 à 17h45 et le jeudi de 13h30 à 17h15

Mairie de Saint-Didier-des-Bois

1 rue d'Elbeuf, 27370 Saint-Didier-des-bois

Ouvert les Lundi, mardi et jeudi de 9h00 à 10h00 et de 16h00 à 18h30 et le vendredi de 9h00 à 10h00 et de 16h00 à 18h00

Mairie de Vraiville

19 Rue de la Mairie, 27370 Vraiville

Ouvert le Mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et le Jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Mairie de Champenard

Place de la Mairie, 27600 Champenard

Ouvert les Mardi de 19h00 à 20h00 et Jeudi de 10h00 à 11h00

Mairie de Saint-Julien de la Liègue

23 Rue Saint-Laurent, 27600 Saint-Julien-de-la-Liègue

Ouvert le jeudi de 17h30 à 19h45

Mairie de Sainte-Barbe sur Gaillon

Place Louis-Coville, 27600 Sainte-Barbe-sur-Gaillon

Ouvert le lundi de 14h à 18h

Mairie de Sainte-Etienne-sous-Bailleul

2 Place de la Mairie, 27920 Saint-Étienne-sous-Bailleul

Ouvert le Mercredi de 17h00 à 19h00 et le Vendredi de 17h30 à 19h00

Les observations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure et en Mairie des communes concernées. Ces observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête publique, à l'Hôtel d'Agglomération Seine-Eure, à l'adresse suivante : 1 Place Ernest Thorel, 27400 LOUVIERS ainsi que par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : planification-territoriale@seine-eure.com en précisant en objet : « *abrogation des cartes communales* ».

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure <http://www.agglo-seine-eure.fr/>

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an après la clôture de l'enquête au siège de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Ils seront également disponibles sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure à l'adresse : <http://www.agglo-seine-eure.fr/>.

A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire-enquêteur, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du commissaire-enquêteur, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Le [dossier d'enquête publique](#) peut être consulté sur le site internet de l'Agglomération Seine-Eure, sous l'onglet « Les procédures en cours ».

Infos complémentaires

Les documents d'urbanisme évoluent

Les documents d'urbanisme peuvent évoluer selon différentes procédures. Voici les différentes procédures d'évolution en cours et les modalités pratiques de concertation pour vous exprimer sur...

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**
1 place Thorel 27400
LOUVIERS

HORAIRES:
Lun. – jeu.
8h30 > 12h30
13h30 > 17h30
Ven.
8h30 > 12h30
13h30 > 16h30



Demandez à Arsène